

Madame la Directrice Académique des Services de l’Education Nationale,

De nombreux collègues ont reçu des convocations pour des animations pédagogiques placées les mercredis après-midi, les mettant en difficulté.

Comme vous le savez, le mercredi est un jour particulier pour les professeurs des écoles. Ils sont cadres de la fonction publique et sont donc libres d’organiser leur temps de travail en dehors de la classe comme bon leur semble. Il est convenu de tous qu’ils peuvent être sollicités les mercredis matin pour des temps de formation ponctuels. Cependant, il est nécessaire que les collègues puissent garder un temps libre de toute contrainte professionnelle afin de pouvoir planifier des rendez-vous médicaux ou familiaux (rendez-vous qu’il est impossible de prévoir les jours de classe).

La mise en place du PACTE, qui ne concerne que quelques enseignants, ne doit pas contraindre tous les autres. Il semblerait possible de prévoir en lien avec les collèges de secteur des modalités d’organisation pour que les animations pédagogiques et les mercredis au collège ne soient pas concomitants.

Aussi, l’ensemble de l’intersyndicale vous demande de bien vouloir intervenir auprès des IEN afin que la programmation des animations pédagogiques n’ait pas lieu le mercredi après-midi.

Afin d’échanger avec vous à ce sujet, nous sollicitons une audience auprès de vous.

Veuillez recevoir, Madame, l’expression de notre attachement à un service public d’éducation de qualité.

Les organisations syndicales signataires.